

## TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES 2019

Retrouvez toutes les informations de nos différents services sur le site de la ville de TROUY : [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)

Faire une réservation directement par mail : [reservation.enfance@ville-trouy.fr](mailto:reservation.enfance@ville-trouy.fr)

Tarifs	Repas enfant de maternelle	Repas enfant élémentaire	Repas adulte
	3,14 €	3,74 €	4,87 €

### ACCUEIL AVANT ET APRÈS CLASSE :

Quotient familial	Forfait hebdomadaire à partir de 3 présences sur la même semaine		
	Matins seuls	Soirs seuls	Matins et Soirs
0 à 1000	6,85 €	10,65 €	15,45 €
1001 à 1400	6,93 €	10,77 €	15,52 €
Plus de 1400	7,07 €	10,99 €	15,83 €
Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 ou 2 fois par semaine), tarif unique par présence			
	Matin seul	Soir seul	Matin et soir
	2,42 €	3,46 €	4,87 €
*Dépassement horaires	10 € par enfant et par dépassement		

### MERCREDIS :

Quotient familial	Journée	Demi-journée
0 à 1000 Cartes CAF	7,19 €	3,67 €
1001 à 1400	10,46 €	5,33 €
Plus de 1400	11,90 €	5,44 €

### ACCUEIL MÉRIDIEEN :

	Tarif par séance
1 ou 2 présence maximum sur la même semaine	1,72 €
3 présences et plus sur la même semaine	1,31 €

#### ATTENTION !!

Les repas sont à réserver au mois ou à la semaine. Possibilité de corriger les réservations jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier.

Les repas non réservés feront l'objet d'un supplément de 1 € par repas.

Les repas réservés sont facturés sauf présentation d'un certificat médical.

#### ATTENTION !!

Pour les mercredis et les séjours de vacances, la réservation des présences est obligatoire.

Les présences réservées seront facturées, sauf en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical).

En cas de non réservation, les enfants ne pourront être accueillis que dans la limite des places encore disponibles (Se renseigner auprès du service enfance) Fiches de réservations à télécharger sur le site [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr) ou à retirer auprès du service enfance.

## SÉJOURS DE VACANCES TROUY, SENNEÇAY, ST CAPRAIS, LE SUBDRAY :

	1 <sup>er</sup> enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>  Quotient familial Ou cartes	<b>Forfait N°1</b>  3 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	<b>Forfait N°2</b>  3 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	<b>Forfait N°3</b>  3 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	<b>Journée CDL exceptionnelle</b> (2 maximums dans la semaine)  7h30 – 18h30	<b>½ Journée CDL exceptionnelle</b> (2 maximums dans la semaine)  7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
0000 à 750 et Cartes CAF	24,03 €	12,01 €	11,89 €	12,14 € 1 journée maximum dans la même semaine	6,07 € 1 ½ journée maximum dans la même semaine
751 à 900	36,04 €	24,03 €	17,75 €		
901 à 1000	48,05 €	36,04 €	23,79 €		
1001 à 1100	54,07 €	42,04 €	26,77 €	24,06 € 2 journées maximum dans la même semaine	12,14 € 2 ½ journées maximum dans la même semaine
1101 à 1400	66,34 €	54,07 €	32,71 €		
plus de 1400	72,26 €	60,65 €	35,67 €		

### TARIFS RESSORTISSANTS DES COMMUNES EXTÉRIEURES (hors conventions) :

Forfait hebdomadaire par enfant à partir de 2 présences sur la même semaine. Prix journée unique pour 1 présence exceptionnelle sur la même semaine :

<b>VACANCES SCOLAIRES</b>	2 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	2 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine)  7h30 – 18h30	½ Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine)  7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
<b>CARTES CAF</b>	<b>99,20 €</b>	<b>59,15 €</b>	<b>32,76 €</b>	<b>21,95 €</b>
<b>SANS AIDES</b>	<b>116,18 €</b>	<b>67,59 €</b>		

<b>MERCREDIS ÉDUCATIFS</b>	<b>JOURNÉE</b>	<b>½ JOURNÉE</b>
<b>CARTES CAF</b>	<b>22,97 €</b>	<b>11,48 €</b>
<b>SANS AIDES</b>	<b>26,14 €</b>	<b>13,07 €</b>

La commune de TROUY est en partenariat pour les séjours de vacances avec les communes de :  
Mêmes tarifs que les ressortissants de TROUY :

**SAINT CAPRAIS**  
**SENNEÇAY**  
**LE SUBDRAY (Sauf mercredis)**

Tarifs fixés par la commune d'origine :

**PLAIMPIED GIVAUDINS**  
**ARÇAY**

## TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES 2019

Retrouvez toutes les informations de nos différents services sur le site de la ville de TROUY : [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)

Faire une réservation directement par mail : [reservation.enfance@ville-trouy.fr](mailto:reservation.enfance@ville-trouy.fr)

Tarifs	Repas enfant de maternelle	Repas enfant élémentaire	Repas adulte
	3,14 €	3,74 €	4,87 €

### ACCUEIL AVANT ET APRÈS CLASSE :

Quotient familial	Forfait hebdomadaire à partir de 3 présences sur la même semaine		
	Matins seuls	Soirs seuls	Matins et Soirs
0 à 1000	6,85 €	10,65 €	15,45 €
1001 à 1400	6,93 €	10,77 €	15,52 €
Plus de 1400	7,07 €	10,99 €	15,83 €
Accueil d'un enfant à titre exceptionnel (1 ou 2 fois par semaine), tarif unique par présence			
	Matin seul	Soir seul	Matin et soir
	2,42 €	3,46 €	4,87 €
*Dépassement horaires	10 € par enfant et par dépassement		

### MERCREDIS :

Quotient familial	Journée	Demi-journée
0 à 1000 Cartes CAF	7,19 €	3,67 €
1001 à 1400	10,46 €	5,33 €
Plus de 1400	11,90 €	5,44 €

### ACCUEIL MÉRIDIEEN :

	Tarif par séance
1 ou 2 présence maximum sur la même semaine	1,72 €
3 présences et plus sur la même semaine	1,31 €

#### ATTENTION !!

Les repas sont à réserver au mois ou à la semaine. Possibilité de corriger les réservations jusqu'au mercredi midi précédant la semaine à modifier.

Les repas non réservés feront l'objet d'un supplément de 1 € par repas.

Les repas réservés sont facturés sauf présentation d'un certificat médical.

#### ATTENTION !!

Pour les mercredis et les séjours de vacances, la réservation des présences est obligatoire.

Les présences réservées seront facturées, sauf en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical).

En cas de non réservation, les enfants ne pourront être accueillis que dans la limite des places encore disponibles (Se renseigner auprès du service enfance) Fiches de réservations à télécharger sur le site [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr) ou à retirer auprès du service enfance.

## SÉJOURS DE VACANCES TROUY, SENNEÇAY, ST CAPRAIS, LE SUBDRAY :

	1 <sup>er</sup> enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>  Quotient familial Ou cartes	<b>Forfait N°1</b>  3 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	<b>Forfait N°2</b>  3 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	<b>Forfait N°3</b>  3 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	<b>Journée CDL exceptionnelle</b> (2 maximums dans la semaine)  7h30 – 18h30	<b>½ Journée CDL exceptionnelle</b> (2 maximums dans la semaine)  7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
0000 à 750 et Cartes CAF	24,03 €	12,01 €	11,89 €	12,14 € 1 journée maximum dans la même semaine	6,07 € 1 ½ journée maximum dans la même semaine
751 à 900	36,04 €	24,03 €	17,75 €		
901 à 1000	48,05 €	36,04 €	23,79 €		
1001 à 1100	54,07 €	42,04 €	26,77 €	24,06 € 2 journées maximum dans la même semaine	12,14 € 2 ½ journées maximum dans la même semaine
1101 à 1400	66,34 €	54,07 €	32,71 €		
plus de 1400	72,26 €	60,65 €	35,67 €		

### TARIFS RESSORTISSANTS DES COMMUNES EXTÉRIEURES (hors conventions) :

Forfait hebdomadaire par enfant à partir de 2 présences sur la même semaine. Prix journée unique pour 1 présence exceptionnelle sur la même semaine :

<b>VACANCES SCOLAIRES</b>	2 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL JOURNEE + REPAS 7h30 – 18h30	2 présences sur la même semaine  SEMAINE CDL ½ JOURNEE 7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30	Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine)  7h30 – 18h30	½ Journée CDL exceptionnelle (1 maximum dans la semaine)  7h30 – 12h ou 13h30 – 18h30
<b>CARTES CAF</b>	99,20 €	59,15 €	32,76 €	21,95 €
<b>SANS AIDES</b>	116,18 €	67,59 €		

<b>MERCREDIS ÉDUCATIFS</b>	<b>JOURNÉE</b>	<b>½ JOURNÉE</b>
<b>CARTES CAF</b>	22,97 €	11,48 €
<b>SANS AIDES</b>	26,14 €	13,07 €

La commune de TROUY est en partenariat pour les séjours de vacances avec les communes de :  
Mêmes tarifs que les ressortissants de TROUY :

**SAINT CAPRAIS**  
**SENNEÇAY**  
**LE SUBDRAY (Sauf mercredis)**

Tarifs fixés par la commune d'origine :

**PLAIMPIED GIVAUDINS**  
**ARÇAY**